

Se-unsa.org Déclaration du SE-UNSA 64 à la CAPD du 7 décembre 2017.

Les accords signés par l'UNSA Fonction Publique dans le cadre des Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations permettent aujourd'hui à nos collègues d'avoir un déroulement de carrière sur 24 à 26 ans en classe normale. Seuls les 6^{ème} et 8^{ème} échelons peuvent être réduits d'une année pour 30% de nos collègues.

Auparavant, entre deux collègues, il pouvait y avoir une différence de 11 ans entre le grand choix et l'ancienneté de la classe normale. La différence salariale cumulée atteignait plusieurs dizaines de milliers d'euros.

L'évaluation n'est pas encore totalement déconnectée de l'avancement mais un grand pas a été franchi. Le SE-UNSA s'en félicite, comme il se félicite du cadrage des rendez-vous de carrière avec, en parallèle, l'instauration d'un accompagnement qui devra revêtir une dimension formative.

Le SE-UNSA se félicite aussi qu'ainsi tous les collègues ayant une carrière de 26 ans maximum puissent atteindre la hors classe.

C'est la raison pour laquelle, pour les CAPD qui traiteront des passages de grade, le SE-UNSA restera vigilant pour que les avancées du PPCR ne soient pas remises en cause par l'instauration de barèmes où le mérite serait le critère prépondérant.

Le président de la République a fait de la formation continue l'une de ses priorités. Le SE-Unsa 64 souhaiterait que cela se traduise dans le département par davantage de stages à destination des enseignants devant élèves. En effet, seuls sept dispositifs sont ouverts à candidature, et près d'un tiers des dispositifs à public désigné sont mis en place pour des groupes de pilotage, séminaires de formateurs, comités techniques, formations de secrétariat...

Nos collègues sont demandeurs de formation (les 245 demandes sur ces sept stages à candidatures en attestent), mais leur faible nombre ne leur permet souvent pas d'aller au delà des réflexions entamées dans le cadre des 18h d'animations pédagogiques, elles aussi au moins en partie imposées.

Pour le SE-Unsa, les collègues doivent pouvoir être acteurs de leur formation et libres de choisir en fonction de leurs besoins ou centres d'intérêts. Cette revendication correspond à l'esprit de l'accompagnement des collègues dans le cadre des rendez-vous de carrière du PPCR.